

de cette Chambre, je crois, en demandant que nous fassions quelque chose dans le sens suggéré par mon honorable préopinant (l'honorable M. Aseltine). Cette association fait observer que le sénat américain a formé un comité concernant la conservation du poisson et du gibier, et qu'il a déjà accompli un excellent travail. De plus, les Américains ont mis de côté de vastes régions pour la conservation des animaux sauvages de toute espèce. Si nous les imitions au Canada nous en profiterions beaucoup. Quelques oiseaux, tels que les canards et les oies, parcourent le nord et le sud, et les deux pays sont en présence du même problème. A une récente réunion des associations de conservation du gibier de tous les Etats-Unis, on a annoncé que plus de dix millions de personnes font partie de ces associations. Cela donne une idée de leur activité.

On m'a prié de proposer la création d'un comité en cette Chambre semblable à celui du sénat américain. Si la présente motion a assez d'envergure pour autoriser un comité à étudier ce sujet du gibier et de la faune, je suis parfaitement satisfait. Autrement, j'aimerais que ce comité ait plus de pouvoirs.

L'honorable J. A. CALDER: Honorables sénateurs, il y a loin des canards et des oies à la situation dépeinte par l'honorable sénateur à ma droite (l'honorable M. Beaubien). Je ne m'oppose pas à la motion, mais, au nom du ciel, je me demande où le comité aboutira. La situation est des plus compliquée en Europe. Une douzaine de pays ou plus sont dans des conditions très complexes, et leurs gouvernements traitent ce problème de plusieurs manières dont nous n'avons jamais entendu parler, bien que nous puissions être témoins de leurs résultats un jour ou l'autre. N'allons pas croire que si nous nommons ce comité nous aurons tous les renseignements que possèdent les gouvernements de ces pays d'Europe. Non, jamais. D'où viendraient nos renseignements? Où les puiserait ce comité? Serait-ce le premier ministre qui les fournirait? Je doute fort qu'il nous dise grand chose.

L'honorable M. POPE: Il est sage.

L'honorable M. CALDER: Oui, il faut faire preuve de sagesse quand on occupe des positions de cette nature. Il peut être opportun de créer un comité comme celui que l'on propose pour étudier certains problèmes. Il ne nuirait pas, et nous pourrions voir de quelle valeur il est avec le temps. Mais je crains que nous n'ayons jamais de renseignements nous permettant de conclure comment la situation européenne devrait être

L'hon. M. HAIG.

traitée. C'est mon avis dans le moment. Je me trompe peut-être. Cependant, je le répète, je ne crois pas que nous causions aucun tort en nommant ce comité et en faisant tout en notre pouvoir pour conserver le gibier, le poisson et la faune.

L'honorable JAMES MURDOCK: Honorables sénateurs, je désire poser quelques questions au sujet de cette motion. Si j'ai bien compris, le motionnaire (l'honorable M. Beaubien) et l'honorable sénateur de Vancouver (l'honorable M. McRae) ont dit que le comité serait saisi d'affaires internationales. Incluraient-elles, par exemple, un pont international à Niagara-Falls, que nous sommes à examiner? Comprendraient-elles la loi modifiant la loi du droit d'auteur, que nous étudions également, et qui a trait directement à une convention conclue par divers pays il y a plusieurs années? L'honorable motionnaire (l'honorable M. Beaubien) fait signe que oui de la tête.

Je demanderai de plus, en supposant que les objets du comité seront tels qu'ils ont été esquissés, si le motionnaire ne croit pas que les mots de son projet de résolution "aux fins de mettre en délibération les questions d'intérêt international" ne sont pas malheureux? "Aux fins de mettre en délibérations les questions", cela voudrait dire avec l'intention de les régler. Je crois que l'honorable sénateur aurait dû employer les mots "aux fins d'étudier les questions d'intérêt international". Quelqu'un m'a dit l'autre jour: "Le Sénat va constituer un comité pour usurper les pouvoirs du ministère des Affaires étrangères du gouvernement fédéral. Un comité du Sénat va traiter tous ces problèmes". Je sais que telle n'est pas l'intention de mon honorable ami, mais sa motion ne serait-elle pas plus claire s'il faisait le changement que j'ai suggéré?

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, je ne m'opposerai certainement pas à la motion. Je me demande si je me montrerais aussi complaisant si je siégeais de l'autre côté, mais je présume que le leader du Gouvernement est d'avis que le comité ne causera aucun tort.

Le Sénat des Etats-Unis, naturellement, ne ressemble pas à cette Chambre en ce qui concerne les affaires étrangères. Dans ce pays, tous les traités étrangers doivent être approuvés par ce seul corps, et par aucun autre. Ici, les traités sont réellement effectifs même si le Parlement ne les approuve pas du tout, bien que la coutume actuelle, qui devient constitutionnelle, est d'obtenir l'approbation du Parlement. Il est donc clair que